

# Commune de VACHERESSE

---

## ARRÊTE DU MAIRE N° AM2023\_09

**OBJET :** DELEGATION DE SIGNATURE A MME MAULAZ ANNE-LISE, ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE EN CHARGE DU SERVICE URBANISME

Le Maire de VACHERESSE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.423-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-034 du 23 mai 2020 portant élection du Maire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de prendre toutes les dispositions visant à faciliter le fonctionnement de l'administration communale ;

**Considérant** que le Maire peut déléguer sa signature pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 : Délégation de signature**

Madame MAULAZ Anne-Lise, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, en charge du service urbanisme, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la signature des actes d'instruction suivants :

- Récépissés de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Récépissés de dépôt des pièces complémentaires ;
- Courriers de demande de pièces complémentaires ;
- Courriers de notification des majorations et prolongations du délai d'instruction ;
- Courriers de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressés ;

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature de l'agent susvisé.

#### **Article 2 : Formule accompagnant la signature**

La signature par Madame MAULAZ Anne-Lise des pièces mentionnées à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

*« Pour le Maire et par délégation,  
Anne-Lise MAULAZ »*

#### **Article 3 : Prise d'effet**

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

**Article 4 : Exécution**

Monsieur le Maire et Madame MAULAZ Anne-Lise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VACHERESSE, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Maire,  
  
Ange MEDORI

*Le Maire ::*

*\* certifie le caractère exécutoire de cet acte,*

*\* informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Notifié le : 05 Juin 2023

